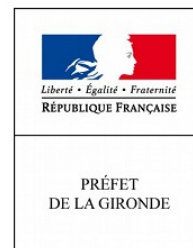




mercredi 12 juillet 2017



Communiqué de presse

Bordeaux fête le 14 juillet !

Défilé militaire, bals et grand feu d'artifice, la fête nationale du 14 juillet sera largement commémorée à Bordeaux. Un important dispositif de sécurité accompagnera les festivités, notamment sur les quais de Bordeaux. Il est fortement déconseillé vendredi de rejoindre le site en voiture, tous les accès seront fermés aux véhicules.

Pour danser, rendez-vous dès le 13 juillet au soir pour le traditionnel bal des sapeurs-pompiers à la caserne bordelaise Ornano, 56 cours du Maréchal Juin (Mériadecq). Vendredi 14 juillet, le quai des Chartrons accueille à partir de 19h le traditionnel défilé militaire. La Ville de Bordeaux invite ensuite le public à danser et assister au feu d'artifice exceptionnel tiré depuis la Garonne face à la place de la bourse à 22h45. Sur la placette Munich, quai Louis XVIII face aux Quinconces, un grand bal public est proposé à partir de 21h.

Renforcement des mesures de sécurité

Les forces de sécurité seront massivement mobilisées pour assurer le bon déroulement de la célébration de la fête nationale. Au regard du niveau élevé de la menace terroriste en France, une attention particulière sera portée aux mesures de surveillance et de contrôle ainsi qu'à l'interdiction, au moyen d'obstacles physiques, de l'accès des véhicules aux espaces réservés au public.

► Un dispositif de blocage permettra de sanctuariser les quais, de la maison écocitoyenne à la placette Munich. La mise en sécurité sera effective le 14 juillet de 8h au lendemain 16h.

► Le stationnement des véhicules sera interdit le 14 juillet de 12h à 22h quai Louis XVIII et quai des Chartrons entre les allées de Bristol et le cours du Médoc (y compris sur la contre-allée et les espaces et parkings de plein air situés côté fleuve) cours de la Martinique sur les emplacements situés des deux côtés entre les quais et la rue Notre Dame, rue Latour (en totalité) de 16h à 21h.

Le stationnement sera également interdit de 15h à 2h du matin rue Esprit des Lois sur les emplacements situés côté pair entre la rue Louis et la place Jean Jaurès / quai Richelieu et quai des Douanes / quai Louis XVIII / quai du Maréchal Lyautey / de la maison écocitoyenne à la placette Munich / contre-allées des quais (entre le cours Alsace Lorraine et les allées de Munich).

► La circulation des véhicules sera interdite de 16h à 22h : piste cyclable des quais entre la place Latour et le cours de la Martinique, quai Louis XVIII et quai des Chartrons (y compris les contre-allées) dans les deux sens, entre le cours du Médoc et les allées de Bristol (exclues), cours de la Martinique entre le quai des Chartrons et le cours Portal. Le sens de circulation de la rue Latour sera inversé de 16h à 21h (déviation vers la rue Notre Dame).

► La circulation des véhicules pourra être momentanément ralentie, arrêtée ou déviée à tout moment sur injonction des forces de l'ordre entre 16h et 21h quai des Chartrons sur la contre-allée des quais, entre le cours du Médoc et le cours Xavier Arnoz, sur toutes les voies adjacentes au quai des Chartrons.

La promenade des quais côté fleuve, sera momentanément interrompue et filtrée entre le cours de la Martinique et la rue Latour.

La circulation des véhicules pourra aussi être interrompue de 20h à 2h du matin : sur tous les quais rive gauche et les voies adjacentes (dans les deux sens entre la rue Peyronnet et les allées de Bristol exclues) / quai des Queyries et les voies adjacentes (partie comprise entre la place Stalingrad et la rue Nuyens) / piste cyclable située quai des Queyries / piste cyclable située quais rive gauche (partie comprise entre la place Bir Hakeim et allées de Bristol) / pont de pierre.

► La circulation sera déviée de 20h à 2h du matin à partir de la rue Peyronnet dans le sens Sud-Nord et maintenue entre le pont de pierre et la rue Peyronnet dans le sens Nord-Sud uniquement. La circulation sur la contre allée des quais sera interdite du cours Alsace Lorraine aux allées de Munich ainsi que sur les voies adjacentes.

► La circulation du tramway sera interrompue de 16h et 21h ligne B entre Quinconces et bassins à Flots, puis entre 22h et 2h du matin : ligne A entre les stations Stalingrad et Sainte Catherine / Ligne C entre les stations Quinconces et Gare Saint Jean.

Le préfet de la Gironde a également interdit, du jeudi 13 juillet à 8h au samedi 15 juillet à 8h, l'utilisation de feux d'artifice, hors spectacles autorisés, ainsi que la vente ou le transport de produits inflammables ou explosifs (bouteilles de gaz, essence en jerrycan, etc.).

Jeudi 13 juillet

à partir de 20h : [bal champêtre des pompiers à la caserne Omano](#)

Vendredi 14 juillet

9h15 : dépôt de gerbes au [lycée Michel Montaigne](#).

18h : mise en place des troupes, place du [marché du quai des Chartrons](#).

de 19h à 2h : [bal des pompiers de la Benaugue](#)

19h : cérémonie : 100 ans du débarquement des troupes américaines à Bordeaux. Présence de soldats Américains, [quai des Chartrons](#).

19h50 : défilé aérien, motorisé et à pied (450 militaires)

20h10 : aubade de la musique des forces aériennes.

de 21h à 1h : bal populaire de la mairie de Bordeaux, [placette Munich](#), dans le cadre de [Dansons sur les quais](#)

22h45 : feu d'artifice sur la Garonne.

Journée révolutionnaire devenue fête nationale, le 14 juillet associe aujourd'hui la solennité des défilés militaires et la convivialité des bals et des feux d'artifice.

Le 14 juillet a été promu fête nationale en 1880 en référence à la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, qui marque le début de la Révolution française.